

La Commission des droits de l'homme de l'OCI finalise ses règles de procédure La Commission s'est penchée sur les droits de l'homme en Palestine, en Syrie, au Mali et sur ceux des musulmans Rohingyas au Myanmar

Date: 30/08/2012

La Commission Indépendante Permanente des Droits de l'Homme (IPHRC) de l'OCI a clôturé sa deuxième session à Ankara, aujourd'hui vendredi 31 Août 2012. La Commission, mieux encore, a finalisé son règlement intérieur, conformément à l'échéance prévue par le Statut et dans les délais pour transmission au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI (CMAE) pour approbation.

La Commission a mis l'emphase sur les aspects des droits de l'homme de la situation en Palestine, en Syrie, au Mali et celle des musulmans Rohingyas au Myanmar. La Commission a fermement condamné la persistance des violations des droits humains perpétrées par Israël, en tant que force d'occupation en Palestine et dans les autres territoires arabes, une référence particulière étant faite à la politique de colonisation, considérant ses implications sur toute la dimension des droits de l'homme du peuple palestinien, ainsi que les efforts pour une paix durable au Moyen Orient.

La Commission s'est déclarée sérieusement et profondément préoccupée au sujet des violations des droits de l'homme rapportées, commises par les deux côtés dans l'actuelle crise syrienne. La Commission a souligné la responsabilité première de l'Etat de maintenir la loi et l'ordre et a appelé à une trêve humanitaire dans le conflit armé, en vue de faire une évaluation des besoins. La Commission a exprimé sa grave préoccupation face aux violations des droits humains signalées contre les musulmans Rohingya au Myanmar. Elle a décidé d'envoyer une mission d'enquête pour une évaluation de terrain de la situation des musulmans Rohingyas et a demandé au Président de communiquer avec le gouvernement du Myanmar à cet effet. La Commission s'est déclarée préoccupée par les violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes terroristes contre des civils non armés au Mali et le pillage de sites classés patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. La Commission a souligné l'importance et la nécessité que la communauté internationale déploie des efforts concertés en vue de trouver des solutions politiques à la situation en Syrie, au Mali et à celle des musulmans Rohingya au Myanmar, référence particulière est faite au rapatriement rapide des réfugiés dans les pays voisins.

En termes de priorités identifiées lors de la première session à Jakarta, la Commission a mis l'accent sur les droits de la femme et de l'enfant, ainsi que le droit au développement et a mis en place un groupe de travail afin de trouver des approches d'aborder ces droits en vue de fournir un avis consultatif à l'intention des Etats membres. La Commission a également mis en place un groupe de travail en vue de conseiller des Etats membres sur les moyens de lutter contre l'Islamophobie et l'incitation à la haine et à la violence pour des motifs religieux, dans le cadre des droits humains. La Commission a souligné l'importance de la recherche et des études sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme pour donner un avis éclairé aux Etats membres. La Commission composée de 18 membres constitue le premier organe d'experts indépendants dans l'histoire de l'OCI vieille de quatre décennies.